



## SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11

L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : [syndicat.cgt@ville-nice.fr](mailto:syndicat.cgt@ville-nice.fr)

Site internet : [cgtnmca.fr](http://cgtnmca.fr)

Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 3 septembre 2020

Madame la Directrice Générale du CCAS de la ville de Nice.

Questions relatives au Rapport sur l'état de la Collectivité

### Préambule :

L'analyse a été faite sur le rapport du CCAS de la Ville de Nice.

Vous trouverez ci-après les questions d'ordre que nous vous soumettons, avant la réunion préparatoire du 03 septembre 2020, qui ne font pas obstacle à d'éventuelles autres questions en réunion plénière du comité technique.

Des questions issues de nos analyses seront exprimées en séance du CT.

### Indice 1.1.1 page 11 à 17

Malgré les modifications apportées sur le nouveau document, nous sommes étonnés du peu d'agents stagiaires en catégorie C (adjoints administratif, agents de maîtrise, adjoints technique, agents social, cadres de santé, infirmiers, auxiliaires de soins)

### Indice 1.1.2 page 19 et 20

Il s'agit du «nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent à Temps complet rémunérés au 31/12/2019 selon la quotité de travail».

Le nombre total d'agents occupant un emploi permanent à temps complet est de 458 dans le tableau 1.1.2 page 19, alors que dans le tableau 1.1.1(1) page 20, le nombre est de 530 agents.

### Indice 1.5.5 page 56 et 57

Sur le tableau 1.5.5 d'avancement de grade pour l'année 2019 page 56 : 5 agents ont bénéficié d'un avancement de grade (erreur du logiciel) alors que sur le tableau d'avancement de grade par filières et catégories 1.5.6, page 57 il y en a 51 qui ont bénéficié d'un avancement de grade.

### Indice 2.1.0 page 65

Pas de jour de congé supplémentaire accordé par le Maire ? Journée du Maire ? Demi-journée mardi gras ? Fête des mères ? Demi-journée fêtes de fin d'année ?

### Indice 2.2.6 page 81

Le nombre de jours de carence prélevés indiqué dans le tableau, est inférieur au nombre d'arrêt de maladie (hors prolongation) soumis à la journée de carence ?

### Indice 3.1.1 page 86

Nous vous demandons de faire apparaître les rémunérations des filières suivantes :

- il n'y a aucune rémunération pour la filière sociale alors qu'il y a 192 agents renseignés au tableau 1.1.1 page 14.
- il n'y a aucune rémunération pour la filière médico-technique alors qu'il y a 2 agents renseignés au tableau 1.1.1 page 15

### Indice 3.2.1

Pour la rémunération des contractuels sur emploi permanent :

- il n'y a aucune rémunération pour la filière sociale alors qu'il y a 34 des agents renseignés au tableau 1.2.1 page, 27;
- il n'y a aucune rémunération pour la filière médico-technique alors qu'il y a 1 agent renseigné au tableau 1.2.1 page, 27;

### Indice 4.1.2 page 93

Concernant les actions liées à la prévention dans l'année 2019, nous sommes étonnés du faible budget consacré à ces dernières sur l'intégralité du budget de fonctionnement du CCAS.

### Indice 4.1.3 page 94

Nous sommes étonnés qu'aucune femme n'ait eu de visite médicale sur demande de l'agent.

### Indice 4.2.3 page 101

Nous nous étonnons qu'il n'y ait pas de demande de reclassement pour l'année 2019 suite à une inaptitude liée à un accident de travail ou de MP.

Pour finir, il nous semble nécessaire de corriger tous les messages d'erreur figurant dans l'onglet Messages\_contrôles page 123.

Nous vous prions, d'agréer, Madame la Directrice générale du CCAS, l'expression de nos respectueuses salutations.

p/o le Syndicat CGT NMCA  
le Coordinateur CCAS

  
RENAULT Andrew